

## Demande de réservation d'emplacements de stationnement (ANNEE 2025)

	(* * * * * * = = = * = * )
	<b>DEMANDEUR</b> (les informations seront reprise pour la facturation )
Nom-Prénoms ou Raison Sociale :	
Adresse :	
Code Postal : Ville :	Pays :
	Fax :
Nom du contact :	E-mail:
LIEU DE RESERVATION	
Première demande Prolong	gation (référence de la précédente réservation) :
	Autres:
Utilisation d'un monte meuble : 🔲 I	Non
Lieu de réservation : n°: voie :	
Nombre d'emplacements (longueur d'ur	emplacement : 5 mètres) :
Période : Du Hora	aire : Nombre de jours :
Au Hora	Hars wook and : \to Oui \to Non
Au Hora	
VEHIOLILE	
	(cf. le certificat d'immatriculation)
Marque:	
Poids total en charge : to	
Longueur: Hauteur:	
	érieur à 7,50 tonnes, ou si une des dimensions est hors gabarit
	ong, + 2,60 m de large, + 4,30 m de haut)
	on à la <b>Direction de l'Aménagement Urbain</b> que vous ormulaires.  Joindre  à ce formulaire une copie de la demande de dérogatio
MISE EN PLACE DES PA	ANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER
	ement pour les particuliers et les entreprises hors Monaco).
(Si oui, cocher la case)	ABLE, CETTE DEMANDE DOIT ETRE ADRESSEE AU SERVICE ,
	DEBUT DE L'OCCUPATION (HORS WEEK-END ET JOURS FERIES)
	un emplacement de stationnement : 32,00 € par jour.
Arrêté municipal n° 2024-4949 du 21/10/20	
L'auteur de la demande certifie exacts les re	enseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des

L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

A ..... Le .....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destiné à la délivrance d'autorisations d'occupation de la voie publique. Ces données ne sont ni cédées, ni accessibles à l'exception du personnel de la Police Municipale dûment habilité. Le défaut de renseignement aura pour conséquence l'annulation de la demande d'autorisation. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant auprès de la Police Municipale, en application de la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations pominatives